



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 décembre 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Philippe MAUGUIN,
Michèle LUCAS, ayant donné son pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Aurore MARTIN, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h52

Secrétaire : Émilie BRICOUT

CULTURE

DL.22.097 - Convention de Don de livres audio à l'Association du Comité de Jumelage - Section Mieux Lire Mieux Ecrire

Arnaud JEAN expose :

La présente convention fixe les conditions générales dans lesquelles la ville d'Ingré (Bibliothèque Municipale) accepte de céder au contractant un lot de 99 livres audio, sur support CD, issus des collections de la Bibliothèque Municipale.

Cette donation porte sur des documents dont la Bibliothèque Municipale d'Ingré n'a plus l'usage, et pour lesquels le contractant bénéficie en vertu des présentes d'une autorisation d'enlèvement sur leur lieu de dépôt.

Après présentation en commission « Éducation – Jeunesse – Petite Enfance – Sport et Culture » du 30 novembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

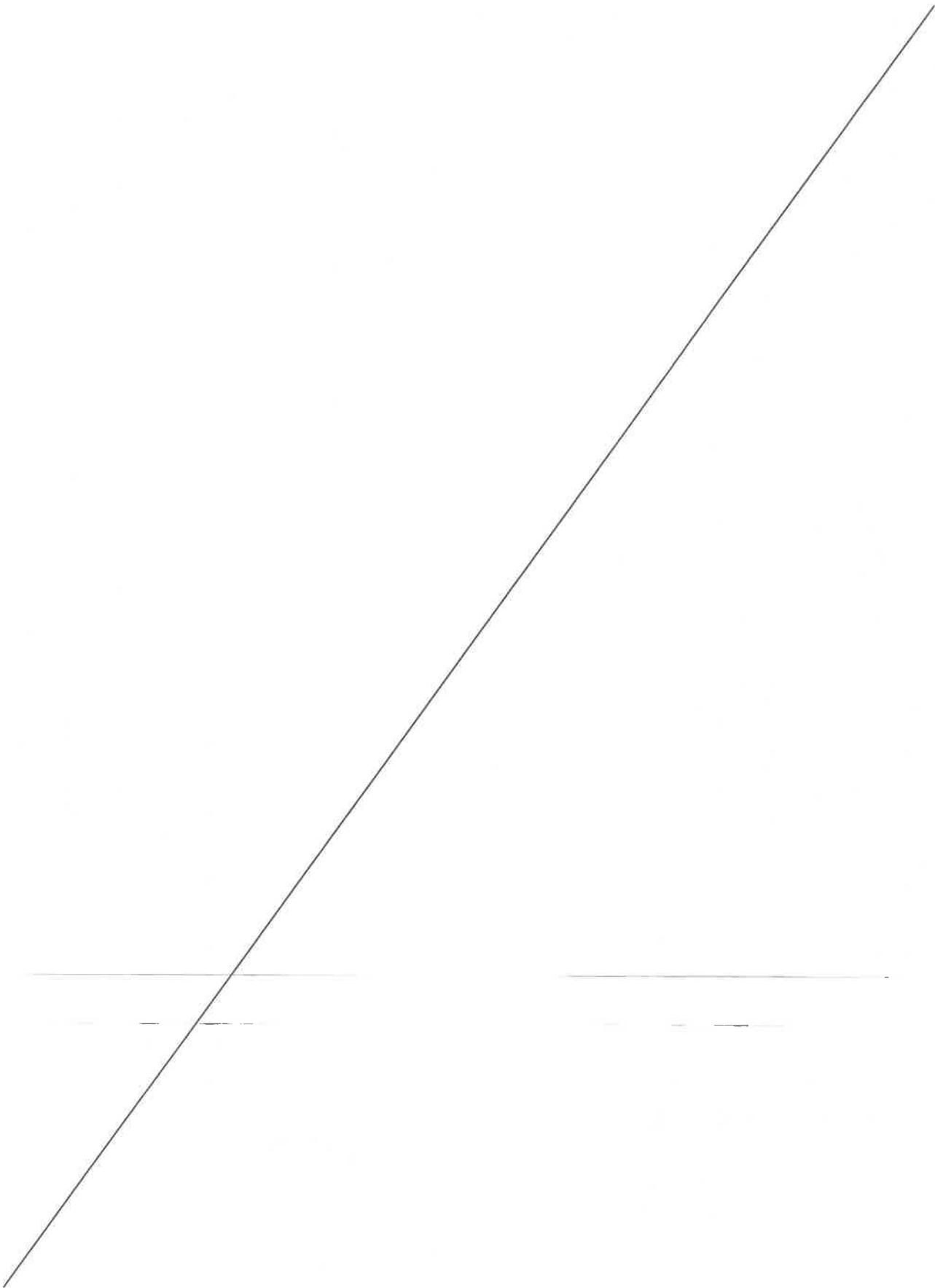
INGRE, le **13 DEC. 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **14 DEC. 2022**

Notification le : **14 DEC. 2022**







BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_097
Date de la décision :	2022-12-13 00:00:00+01
Objet :	Convention de Don de livres audio à l'Association du Comité de Jumelage - Section Mieux Lire Mieux Ecrire
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20221213-DL_22_097-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20221213-DL_22_097-DE-1-1_0.xml	text/xml	925
Nom original :		
DL.22.097 - CULT - Convention de Don de livres audio à l'Association du Comité de Jumelage - section Mieux Lire Mieux Ecrire.pdf	application/pdf	295656
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20221213-DL_22_097-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	295656

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2022 à 13h38min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2022 à 13h38min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2022 à 13h38min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 décembre 2022 à 13h39min03s	Reçu par le MI le 2022-12-14